Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2022 à 11h55
Réference de l'AR : 088-200042000-20221215-952022-DE
Publié le 22/12/2022 ; Rendu exécutoire le 22/12/2022

République Française
*****
Vosges

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de Bruyères - Vallons des Vosges
*****
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
54	**39**	**39 + 10 pouvoirs**

Date de convocation
8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Virginie GREMILLET**, présidente.

Présents : **Damien ADAM, Eric AUBRY, Roger BEDEL, Christian BISTON, Marie-Thérèse BONATO, Olivier BOON, Alain CHARLES, Laetitia COLOMBIER, Marie-José DARTOIS, Anne-Marie DE SOUSA, Lucien DEBLAY, Yannick DIDELOT, Ludovic DIDIERJEAN, Ludovic DURAIN, Pascale FETET, Virginie GREMILLET, Francis HAAS, Jean-Albert HABY, Gérard HATTON, Martial HILAIRE, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Marie-Rose JACQUES, Béatrix LETOFFE, Joëlle MANGIN, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Patrick MOULIN, Philippe PARADIS, Emmanuel PARISSE, Pascal PARMENTELAT, Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Daniel RUZZIER, Charles SCHLACHTER, Pascale VOUKTCHEVITCH, Michel VRIOTTE, Alain WOIRGNY.**

Absents : **Patrick NOURDIN, Michel PARADIS, Sandrine REMY, Lionel STICKEIR, Anne-Marie HUERTAS, Joël MANGEL, Raphaël MANGIN.**

Représentés : **Christelle BLEEKER par Damien ADAM, Elisabeth CHRISTOPHE par Pascale FETET, Jean-Charles COLLOT par Nadine MEREY, Guy DELAITE par Michel HOUOT, Christophe FIQUEMONT par Charles SCHLACHTER, Allégra FLEURENCE par Ludovic DURAIN, Jean-François GUILLOT par Jérôme POIFOULOT, Catherine HOLVECK par Lucien DEBLAY, Stéphane PAUCHARD par Marie-Thérèse BONATO, Odile SEURET par Yannick DIDELOT.**

Monsieur Claude HUSSON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour des travaux de voirie VI 10
N° de délibération : 952022

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
39	*48*	*48*	*0*	*1*	*0*

La Présidente propose la réfection de la voirie intercommunale 10 reliant Bruyères à Fays et ainsi la demande d'une subvention auprès du département.

Ce programme concerne la voie intercommunale 10 : Bruyères / Fays.

L'objet des travaux consiste à la réfection de la voie avec dévoiement de 270ml.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 296 298.50 € HT.

La demande de subvention porte uniquement sur les travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 1 ABSTENTION et 48 voix POUR

- **AUTORISE** la Présidente à demander une subvention au niveau le plus élevé possible au Conseil Départemental des Vosges et de procéder aux travaux sur la voie VI10.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Virginie GREMILLET,
présidente

VIRGINIE GREMILLET
2022.12.22 11:45:48 +0100
Ref:20221222_104802_2-1-O
Signature numérique
le Président